

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du 13 janvier 2016 à 18h30**  
**Compte rendu**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 janvier 2016 à la Mairie sur convocation en date du 06/01/2016 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

*Présents* : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme ILAHA-ITEMA.

*Procurations* : Mme CHAULET à M. SOURY ; Mme DEXET à Mme MORANGE ; Mme LAURENT à M. GERMOND

Ouverture de la séance à 18h30.

M. Le Maire informe que Mme RIVAUD sera en retard.

M. GARREAU est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 09/12/2015. Le PV est approuvé par 12 voix POUR et 2 Abstentions (MM. PATAUD et SALAGNAD).

### **Dossier 1 : Appel à concurrence agrandissement des vestiaires du stade par la création d'un clubhouse**

Suite à l'analyse des offres présentée le 12/01/16 à la commission d'appel d'offres, M. le Maire donne la parole à M. SALAGNAD qui fait part du choix des entreprises proposé :

- **Lot n°1 (Gros-Œuvre -VRD-Terrassement-Ravalement)** : CMCTP - Zone artisanale Le Bois du Breuil – 87310 Saint-Laurent/Gorre – pour un montant de **42 348,77€ H.T + option 4 501,83€ HT = 46 850,60€ HT**
- **Lot n°2 (Charpente- Bardage bois)** : CCE 2000 – ZA La Bische - 87570 RILHAC-RANCON– pour un montant de **8 140,11€ H.T + option 1 634,40€ HT = 9 774,51€ HT**
- **Lot n°3 (Couverture-Zinguerie)** : SARL LES METIERS DU TOIT – Les Brosses - 87600 ROCHECHOUART– pour un montant de **13 819,40€ H.T**
- **Lot n°4 (Menuiseries extérieures alu)** : SARL CARMONA & fils – Les communaux - 24 450 LA COQUILLE – pour un montant de **14 483€ H.T + option 3 590€ HT = 18 073€ HT**
- **Lot n°5 (Menuiseries Intérieures Bois)** : SLMC – Les Champs de Beauvais - 87100 LANDOUGE– pour un montant de **4 457€ H.T**
- **Lot n°6 (Plâtrerie-Isolation)** : entreprise JM RAYNAUD – 5 Le Malatias - 87310 ST-LAURENT/GORRE – pour un montant de **11 984,27€ H.T**
- **Lot n°7 (Electricité-Courants faibles-Luminaires)** : SARL PFRIMMER – 5 Chemin du Goth- 87200 SAINT-JUNIEN – pour un montant de **9 675€ H.T**
- **Lot n°8 (Plomberie-Sanitaires)** : SARL BARGET – 73 Ave d'Occitanie - 87620 SEREILHAC – pour un montant de **3 753,25€ H.T**
- **Lot n°9 (Chauffage-Ventilation-ECS)** : SARL BARGET – 73 Ave d'Occitanie - 87620 SEREILHAC – pour un montant de **37 850,05€ H.T**
- **Lot n°10 (Revêtements de sols-Faïence)** : BES CARRELAGE – 50 rue Auguste Comte- 87280 LIMOGES– pour un montant de **7 677,96€ H.T**
- **Lot n°11 (Peinture)** : entreprise JM RAYNAUD – 5 Le Malatias- 87310 ST-LAURENT/GORRE – pour un montant de **4 850,41€ H.T**
- **Lot n°12 (Toilettes Automatiques)** : MPS – ZAE du Mouta – CS50014- 40230 JOSSE – pour un montant de **29 900€ H.T**

**Total : 188 939,22€ HT + options 9 726,23€ HT = 198 665,45€ HT**

M. GARREAU propose de profiter des travaux pour crépir le local chasse. M. BLOND précise qu'il sera également relié au réseau assainissement.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le maire à signer les marchés tels que mentionné ci-dessus.

## **Dossier 2 : Maîtrise d'œuvre Aménagement terrain La Borie**

M. le Maire explique qu'il a été demandé une proposition de maîtrise d'œuvre au bureau d'études SOCAMA pour l'aménagement du terrain de La Borie. L'aménagement prévu concernerait le « triangle » situé au croisement de la Rue Jean Jaurès et de la RD 21 et comprendrait la voirie, les réseaux de collecte des eaux pluviales et usées. Le montant est estimé à 250 000€ HT.

SOCAMA fait une proposition sur les éléments d'une mission de base à hauteur de 14 800€ HT dont SOCAMA 12 300€ et V2T (paysagiste) 2 500€ soit 5,92%.

Un forfait supplémentaire a été demandé et concerne le dossier de demande de permis d'aménager. Il s'élève à 3 390€ HT. Le montant provisoire de rémunération serait de 18 190€ HT.

M. PATAUD demande de surseoir à cette décision. Il indique que la commission de travail sur le projet de la station d'essence regrette que l'étude de l'ATEC ne porte que sur le terrain à côté de la caserne des sapeurs-pompiers. Il souhaite que l'ATEC refasse une étude sur 3 terrains dont celui de La Borie en prenant en compte (l'accessibilité, la sécurité, le coût de l'aménagement, le potentiel des volumes, l'environnement, prise en compte des gros transporteurs...).

Arrivée de Mme RIVAUD à 19h10

M. le Maire rappelle que l'ordre du jour porte sur la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du terrain et non sur l'implantation de la station d'essence.

Après en avoir délibéré et sachant que l'aménagement possible du terrain fera l'objet d'un travail de concertation entre élus et maître d'œuvre, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de choisir SOCAMA INGENIERIE comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du terrain de La Borie pour un montant de 18 190€ HT (5,92%).

## **Dossier 3 : Elaboration du Document unique : demande de subvention au Fonds National de Prévention**

M. le Maire explique que dans la suite de la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité sollicitée au Centre de Gestion par délibération du 09/12/2015, le document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels devra être élaboré. Une demande de subvention peut être demandée au Fonds National de Prévention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.

### **Questions diverses :**

- M. PATAUD demande où en est la pose des panneaux d'information restant à installer dans des villages. M. BLOND répond que cela sera vu quand la commission village se réunira.
- M. PATAUD demande que la commission villages soit informée des demandes et des travaux réalisés dans les villages.

Fin de la séance 19h30.